

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

Projet du budget primitif pour l'exercice 2017. Budget principal.
Adoption

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpech, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Moebis, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Mangon
M Alban à Mme Nardini
M Garnier à Mme Le Moller

Absent(s) :

M Demanes, Mme Ferec

Secrétaire de séance : Mme Evelyne Baron.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 mars 2017
Rendue exécutoire le : 31 mars 2017
Publiée le : 31 mars 2017

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 mars 2017

Projet du budget primitif pour l'exercice 2017. Budget principal. Adoption

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2017 lors du Conseil Municipal du 7 février 2017,

Le Budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2017 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 433 361,00		013 – Atténuation de charges	201 700,00	
	012 – Charges de personnel	21 760 000,00		70 - Produits des services, du domaine...	4 120 022,00	
	014 – Atténuation de produits	313 776,00		73 – Impôts et taxes	27 045 110,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 710 267,00		74 – Dotations et participations	6 011 223,00	
	66 - Charges financières	578 333,38		75 – Autres produits de gestion courante	1 301 144,00	
	67 – Charges exceptionnelles	36 950,00		76 – Produits financiers	2 600,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		3 028 885,73	77 – Produits exceptionnels	55 647,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		925 872,89	042 – opérations d'ordre entre sections		50 000,00
	Total	34 832 687,38	3 954 758,62	Total	38 737 446,00	50 000,00
	Total de la section de fonctionnement	38 787 446,00		Total de la section de fonctionnement	38 787 446,00	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	220 151,00		13 – Subventions d'investissement	410 943,31	
	204 – Subventions d'équipement versées	742 148,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 621 427,97	

21 – Immobilisations corporelles	8 526 503,49		10 – Dotations, fonds divers et réserves	672 406,00	
23 – Immobilisation en cours	180 147,00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 170 620,39	
Opérations d'équipement	10 322,52		138 – Autres subventions d'investissement non transférables	277 824,76	
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 393 407,00		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	
			27 – Autres immobilisations financières	111 884,68	
			024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 020 850,00	
			021 – Virement de la section de fonctionnement		3 028 885,73
040 - Opérations d'ordre entre sections		50 000,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		925 872,89
041 – Opérations patrimoniales		57 338,32	041 – Opérations patrimoniales		57 338,32
Total	12 072 679,01	107 338,32	Total	9 305 957,11	4 012 096,94
001 – Résultat reporté	1 138 036,72		001 – Résultat reporté		
Total de la section d'investissement	13 318 054,05		Total de la section d'investissement	13 318 054,05	
Total du BP 2017	52 105 500,05		Total du BP 2017	52 105 500,05	

En concertation avec le Trésor Public, il convient de procéder à des écritures d'amortissement de régularisation de dépenses réalisées sur des exercices antérieurs au compte 204182 « Subventions d'équipement versées aux autres organismes publics – Bâtiments et installations ». Il est donc proposé de commencer à les amortir sur 5 ans pour les dépenses antérieures à 2016 et sur 15 ans pour les dépenses à partir de 2017 conformément aux préconisations du plan comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2017 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Décide d'amortir sur 5 ans à partir de l'exercice 2017 les dépenses comptabilisées au compte 204182 avant l'exercice 2016 pour un montant total de 847 663,01 euros.

Pour les dépenses comptabilisées à ce compte à partir de l'exercice 2016, elles seront amorties sur 15 ans.

Précise que ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 « dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » sera débité par le crédit du compte 2804182 « amortissement des immobilisations incorporelles – autres organismes publics – bâtiments et installations ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **26 POUR, 7 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 mars 2017
pour expédition conforme
Le maire,




Jacques Mangon



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DG17_048
Date de la décision:	2017-03-29 00:00:00+02
Objet:	PROJET DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-213304496-20170329-DG17_048-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20170329-DG17_048-DE-1-1_0.xml	text/xml	884
nom de original:		
DG17_048.pdf	application/pdf	8367866
nom de métier:		
033-213304496-20170329-DG17_048-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	8367866

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2017 à 14h26min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2017 à 14h32min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2017 à 14h32min32s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	31 mars 2017 à 17h21min14s	Recu par le MIOCT le 2017-03-31

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE 2017

CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2017

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 7 février dernier.

A cette occasion, nous avons évoqué les éléments budgétaires structurants de cette année tant sur le plan national que sur le plan local.

Le budget primitif pour 2017 que nous examinons aujourd'hui en constitue la déclinaison concrète et chiffrée.

Ce budget est le troisième de la mandature 2014-2020. Il ne peut être déconnecté des budgets à venir, c'est pourquoi il a été élaboré avec une vision pluriannuelle afin de pérenniser les grands équilibres financiers sur l'exercice 2017 mais également sur les exercices futurs (dynamisme démographique de la Ville nécessitant d'adapter les équipements communaux aux besoins des Saint-Médardais, incertitudes liées aux évolutions des dotations de l'Etat, reprise de l'inflation...).

Le budget primitif 2017 est marqué par le poids des contraintes extérieures : baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), augmentation du FPIC, mise en place du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels (PPCR), augmentation du point d'indice de la Fonction publique, revalorisation historiquement basse des bases fiscales.

Dans ce contexte, l'enjeu de ce budget est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'endettement de la Ville afin de préserver les marges de manœuvre pour les investissements futurs nonobstant la forte baisse des dotations de l'Etat (-505 K€), la montée en puissance du FPIC (+30 K€), l'impact du PPCR (+200 K€), l'augmentation du point d'indice (+200 K€) et la revalorisation des bases (-120 K€ soit un total de 1 055 K€ impactant négativement l'épargne brute).

Comme annoncé dans le ROB, le budget primitif 2017 de la Ville reprend les trois politiques publiques prioritaires par la municipalité :

- L'éducation, premier budget de la Ville (travaux dans les groupes scolaires, adaptation à la hausse des effectifs, sécurisation de l'entrée des écoles ; mise en œuvre du plan numérique dans les écoles),
- La politique sociale (subvention au Centre Communal d'Action Sociale en augmentation en cohérence avec les subventions aux associations, incluses dans le même chapitre budgétaire et elles-mêmes en augmentation, renforcement du soutien financier et logistique à l'association Oasis, pour l'épicerie solidaire, mise en accessibilité des équipements municipaux, signature d'une nouvelle convention territoriale globale avec la Caf),
- L'accueil de tous les publics (amélioration de la qualité de l'accueil par la mise en place d'une charte de l'utilisateur).

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2017 sont en augmentation de plus de 1,6 millions par rapport à 2016 mais en limitant le recours à l'emprunt et en les finançant principalement par l'autofinancement (épargne brute, excédent reporté de 2016) et des cessions immobilières.

Le budget 2017 est conforme aux éléments de la stratégie financière qui ont été présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires :

- Préserver une épargne nette positive en dépit d'un contexte financier très contraint,
- Maîtriser les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement pour préserver nos marges financières.

L'évolution des principaux postes budgétaires

Les masses budgétaires

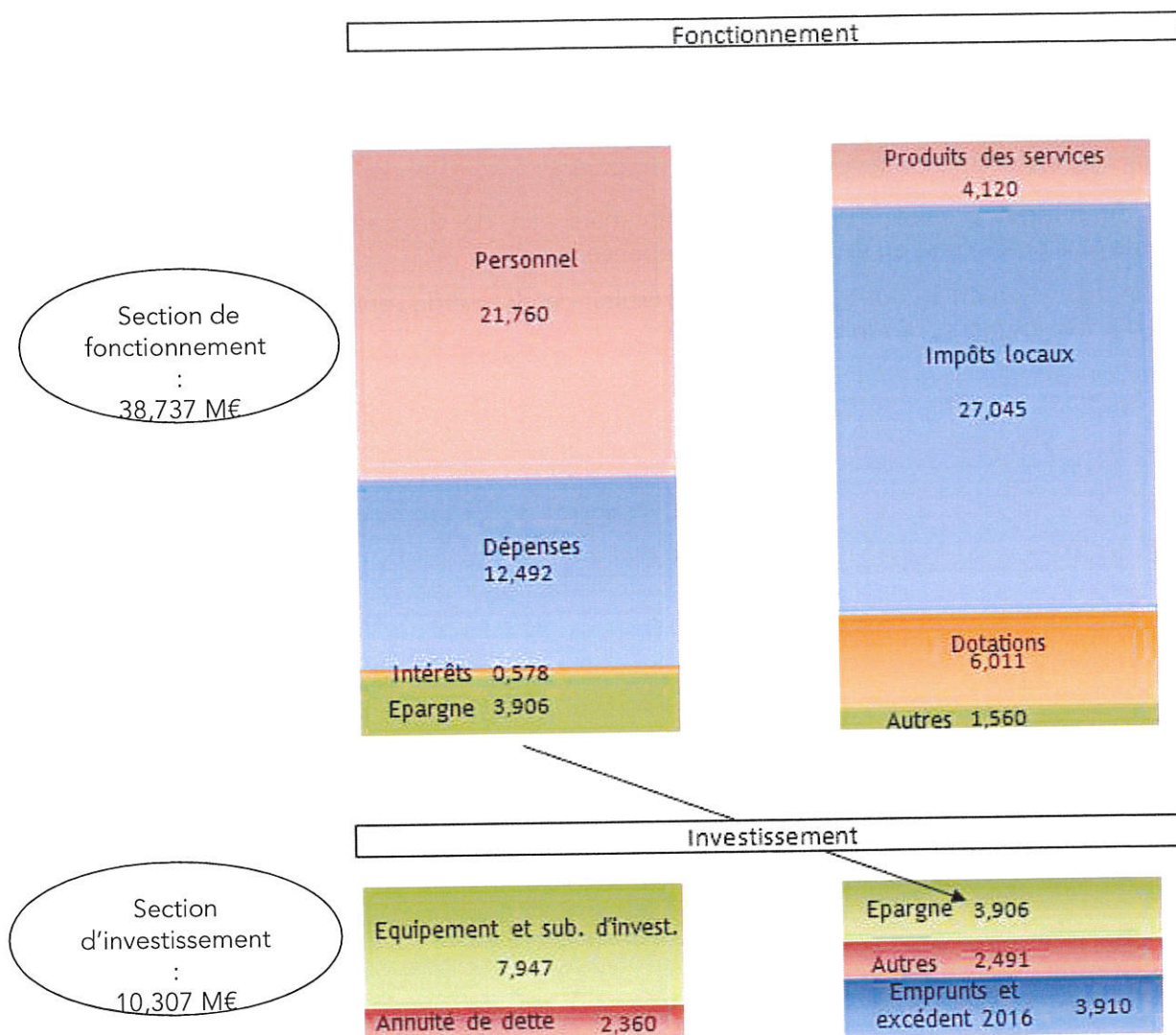
Le budget de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour 2017 représente un volume total de crédits de 52,1 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables, y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple).

En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2017 est de 48 millions d'euros.

Le vote du budget primitif 2017 s'effectue fin mars afin de disposer au moment du vote d'éléments plus précis, tant en recettes qu'en dépenses.

Le vote fin mars permet, en outre, d'intégrer le résultat de clôture de l'année précédente dans les recettes d'investissements dès le budget primitif.

La balance générale du budget primitif de la commune pour 2017 peut être schématiquement représentée ainsi :



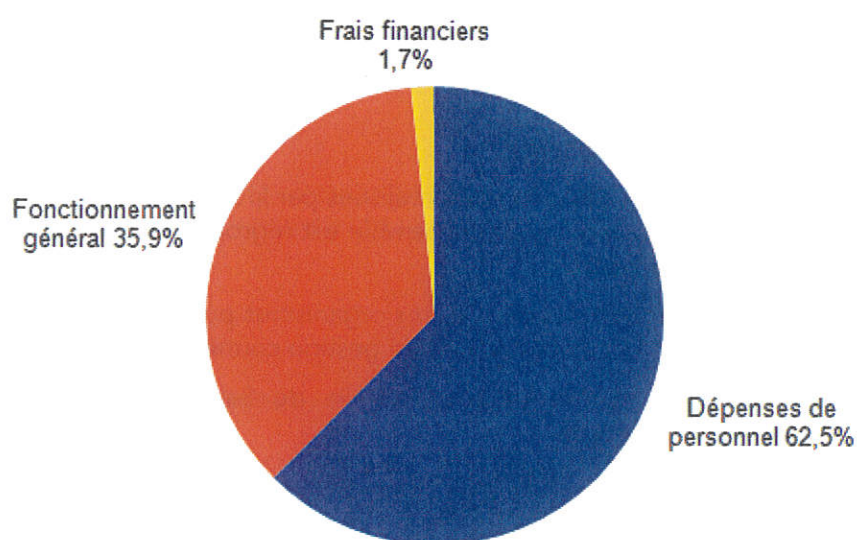
LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 38,787 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels).

Elle dégage une épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) de 3,9 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles inscrites au budget primitif s'élèvent à 34,832 millions d'euros.



Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Elles constituent le premier poste de dépenses pour la commune. Le montant inscrit au budget 2017 est de 21,760 millions d'euros, soit en hausse par rapport aux crédits 2016 (+2,96 %).

Chapitre 012 « charges de personnel »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	6,0%	3,3%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	7,9%	5,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	1,6%	1,3%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	1,5%	1,5%
2017	21 760 000			2,96%	

Dans un contexte de diminution des recettes, maîtriser l'évolution de la masse salariale est un élément essentiel compte tenu de son poids dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Le respect de la législation sur le temps de travail avec le passage de 1 570 heures à 1 607 heures doit y contribuer en limitant le recours à Jalles Solidarité, aux vacataires et aux heures supplémentaires.

Cependant, comme annoncé au Débat d'Orientations budgétaires et en introduction, des contraintes extérieures impactent fortement en 2017 l'évolution du chapitre 012 des charges de personnel : mise en place du PPCR (+200 K€), augmentation du point d'indice de la fonction publique (+200 K€), organisation de 4 tours d'élection (+100 K€).

La masse salariale évolue aussi naturellement chaque année avec le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'avancement d'échelons et de grades des agents de la Ville (+200 K€).

Ces éléments conduisent à une évolution légèrement inférieure à 3% des charges de personnel par rapport au BP 2016.

Il convient de préciser que sans les contraintes extérieures, il n'aurait évolué que de +1,26%, ce qui correspondait aux évolutions constatées en 2015 et 2016.

Les autres dépenses de fonctionnement

Elles correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la Ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides ou des services. Cet ensemble est regroupé dans un chapitre budgétaire nommé "charges à caractère général".

Les participations et subventions versées à d'autres organismes publics ou privés sont regroupées dans un autre ensemble nommé "autres charges de gestion courante".

La totalité de cet ensemble représente pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles un volume budgétaire de 12,494 millions d'euros.

Les achats et charges externes

Dans le cadre de la préparation budgétaire, des efforts particuliers de recherche d'économies ont été entrepris comme la coupure nocturne de l'éclairage public et le remplacement progressif des points lumineux actuels par des LED moins énergivores (-115 K€). Cependant, les effets volumes de certaines activités comme les achats de denrées alimentaires ou les hausses tarifaires anticipées suite à la reprise de l'inflation (prix des carburants, tarifs des fluides...) ne permettent pas de diminuer ce poste en 2017 mais tout au moins d'en contenir son augmentation.

La mise en œuvre du schéma directeur du patrimoine immobilier dont l'enjeu est l'optimisation des locaux permettra de réaliser des économies sur les dépenses induites par certains bâtiments (entretien et énergies).

Chapitre 011 « charges à caractère général »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2013	7 073 214	7 621 844	7 389 893	-0,10%	-1,19%
2014	7 030 331	8 286 307	7 969 413	-0,61%	7,84%
2015	8 209 631	8 214 106	7 645 274	16,77%	-4,07%
2016	8 360 440	8 360 440	7 836 470	1,84%	2,5%
2017	8 433 361			0,87%	

La restauration collective bénéficie en 2017 de 1,36 millions d'euros pour l'achat des denrées alimentaires. Ce budget est stable du fait que la confection de repas à destination de la petite enfance a été externalisée en 2016 ce qui représente un volume financier de 95 000 € pour 2017. En globalisant ces deux éléments, le budget consacré à la restauration est donc en augmentation pour prendre en compte l'augmentation de repas servis de près de 5% par an.

Les crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (hors personnel et bâtiments) s'élèvent à 454 K€.

L'entretien du patrimoine communal est également un important poste de dépenses de fonctionnement, notamment les achats de fournitures pour les travaux (maintenance des bâtiments, de la voirie, de l'éclairage public, sécurité des bâtiments, travaux d'électricité...). Ceci traduit l'importance que la commune apporte aux travaux réalisés par les agents des services techniques que ce soit dans le cadre de la rénovation des bâtiments, la mise en accessibilité ou la création d'espaces verts. Ces travaux sont valorisés dans le cadre du dispositif des Travaux d'Investissement en Régie (TIR).

Les prestations de nettoyage (215 K€) et d'achat de produits d'entretien (125 K€) sont également nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Une enveloppe de 390 000 € est inscrite pour l'organisation du festival Big Bang 2017. Elle se décompose ainsi : 296 000 € de charges à caractère général (achat de prestations de service, de petits matériels et fournitures...) et 94 000 € de charges de personnel. En 2017, la Ville a une démarche pro active de recherche de partenariats privés et publics qui a montré son efficacité sur l'édition 2016 du festival.

Les participations de la Ville

L'ensemble des participations et subventions versées à des organismes extérieurs représente un montant de 3,61 millions d'euros.

	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions aux associations	1 210 900	1 282 970	1 083 277	1 127 000	1 149 145
Participation au CCAS	962 082	982 918	982 918	1 000 000	1 075 000
Participation à l'EPCC	1 115 682	1 124 445	1 097 961	1 073 100	1 073 100

La Ville souhaite soutenir le milieu associatif et encourager les initiatives associatives. C'est pourquoi en 2017, malgré le contexte extrêmement contraint, l'enveloppe des crédits pour les subventions aux associations est en augmentation et s'élèvera à 1,149 millions d'euros.

Il a été décidé d'augmenter de +7,5% la subvention au CCAS qui s'élèvera à 1,075 millions d'euros en 2017 pour conforter le développement de nouvelles initiatives dont l'épicerie solidaire.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Carré - Colonnes reste très conséquente, dans un contexte économique contraint. Elle est stabilisée à 1,073 millions d'euros.

Les frais financiers

Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la Ville pour acquitter les intérêts des emprunts qu'elle a souscrits et pour financer les outils de gestion de sa trésorerie.

Ils constituent une dépense de fonctionnement. En revanche, les charges liées aux remboursements du capital emprunté constituent une dépense d'investissement.

En 2017, les frais financiers s'élèveront à 578 333 euros, une baisse de 14,73 % par rapport aux crédits inscrits en 2016.

Cette baisse de 100 000 euros s'explique par le désendettement de la Ville.

	2013	2014	2015	2016	2017
Frais financiers	1 004 108	860 943	780 653	678 269	578 333
Evolution en pourcentage		-14,25%	-9,32%	-13,11%	-14,73%

La Ville n'a pas souscrit d'emprunt nouveau sur l'exercice 2016. Elle a encaissé l'emprunt reporté de 2015 pour 696 310 sur l'exercice 2016. Elle s'est donc désendettée de 1,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2016 après s'être désendettée de 2,5 millions en 2015, soit un désendettement total de 4,4 millions d'euros en deux ans.

Les recettes de fonctionnement

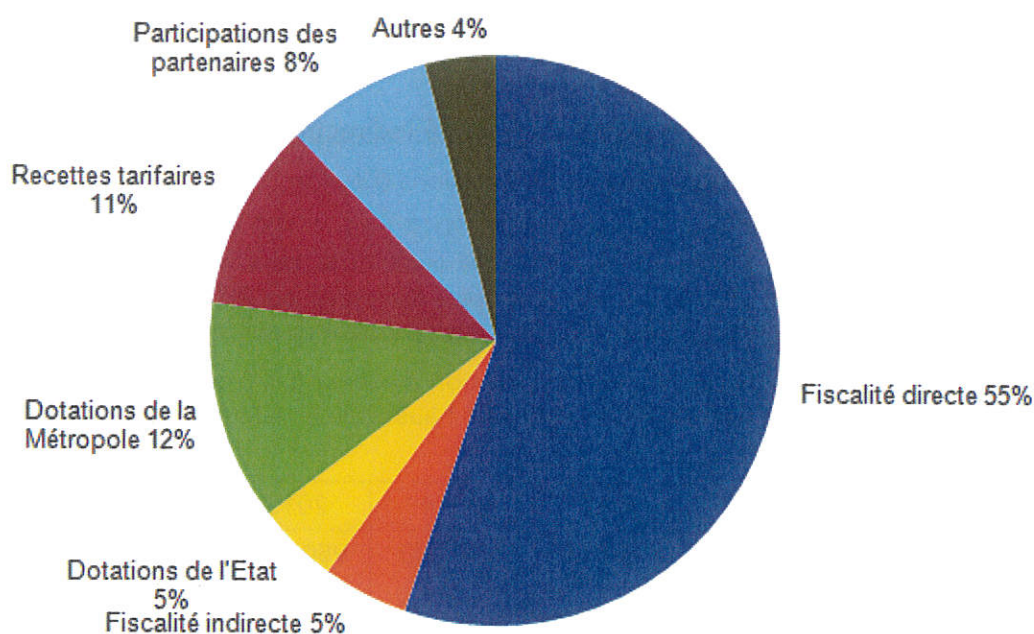
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 38.737 millions d'euros.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles sont constituées de la fiscalité (directe et indirecte) pour 55 %.

Il est important de remarquer que la part des dotations de l'État dans les recettes de fonctionnement se marginalise : elle ne représentera que 5 % en 2017 (6 % en 2016).

Les relations financières de la Ville avec Bordeaux Métropole évoluent suite aux transferts de compétences prévus par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Ainsi, le montant de l'attribution de compensation baisse dans sa globalité à concurrence de ces transferts. Cependant, la Ville percevra un fonds de concours de la Métropole dans la mesure où la commune exerce en place et lieu par délégation de la Métropole les missions «propreté, plantations, mobiliers urbains ». La part des recettes de la Métropole se stabilise à 12%.

Les recettes des services représentent 11 % et les participations de partenaires (essentiellement la CAF) 8 %. Les 4 % restants rassemblent les recettes de loyers, d'atténuations de charges, de produits exceptionnels ou financiers.



Le produit de fiscalité directe

Le produit de fiscalité directe attendu s'élève à 21 360 000 €.

La progression des recettes de fiscalité directe reposera sur la progression en valeur des bases d'imposition. Cette progression est liée d'une part à la progression physique c'est-à-dire les nouvelles constructions et les améliorations des bâtiments déjà existants, et d'autre part à la revalorisation forfaitaire votée par le Parlement en loi de Finances.

Concernant cette dernière, elle est d'un niveau historiquement bas puisqu'elle ne sera que de 0,4%.

	2013	2014	2015	2016	2017
Fiscalité directe	18 240 690	18 791 560	19 403 639	20 963 249	21 360 000

Les bases prévisionnelles pour 2016 n'ont pas été notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques (GDFIP). L'hypothèse retenue est une progression physique de 2,1%.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	4,53 %	3,98 %	2,92 %	5,04%	2,76 %
Dont revalorisation forfaitaire	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %
Dont évolution physique	2,73 %	2,18 %	2,02 %	4,14 %	1,76%
Taxe foncière	7,13 %	5,08 %	2,88 %	-0,09 %	1,73 %
Dont revalorisation forfaitaire	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00%
Dont évolution physique	5,33 %	3,28 %	1,98 %	-0,99 %	0,73%

En 2017, la Ville ne sera pas assujettie au prélèvement sur les ressources fiscales dit « prélèvement SRU ». Le nombre de logements sociaux notifiés à l'inventaire 2016 est de 2 591, ce qui porte le taux à 19,74 % et devrait permettre d'atteindre le taux de 20 % en 2017.

Des projections prudentes sur les recettes de fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte pour 2017 représentera 1,872 millions d'euros.

La taxe additionnelle est inscrite au budget primitif 2017 pour 1 100 000 €. Le produit de cette taxe est difficile à anticiper, les communes ne maîtrisant ni le taux ni la base. Il a atteint un nouveau niveau record de 1 271 655 € de recettes encaissées en 2016. En 2015, le montant encaissé était de 1 154 710 €. Il convient donc de rester prudent quant à la prévision pour 2017.

Sur l'année 2016, le nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) est en nette augmentation (397 en 2014, 486 en 2015 et 550 en 2016), avec une hausse de la valeur globale (142M€ en 2016 pour 113 M€ en 2015).

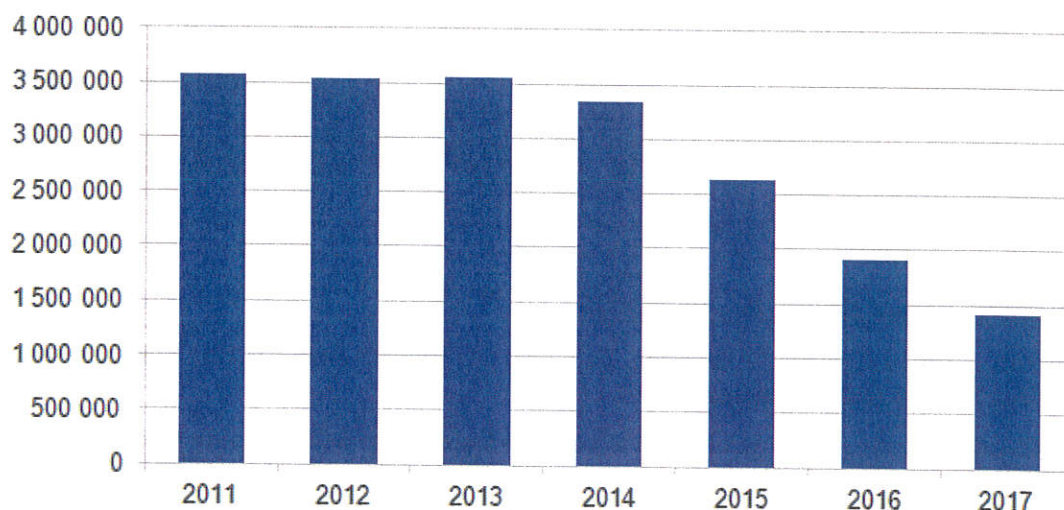
	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe additionnelle aux droits de mutation	575 066	550 000	950 000	900 000	1 100 000
Taxe sur l'électricité	570 000	580 000	620 000	600 000	609 000
Taxe sur la publicité extérieure	85 000	100 000	134 000	151 000	163 000

Une très forte baisse de la dotation globale de fonctionnement

Comme annoncé en débat d'orientations budgétaires, malgré l'annonce du Président de la République en juin 2016 de la réduction de moitié en 2017 de la baisse des dotations de l'Etat, l'impact des mesures introduites dans la loi de finances pour 2017 est important pour la Ville de Saint Médard-en-Jalles.

Ainsi, la diminution de la DGF de la Ville est estimée à 505 K€ en 2017, soit une diminution de 26,38% de la DGF par rapport à 2016.

Evolution de la DGF de Saint-Médard-en-Jalles



	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation globale de fonctionnement	3 556 246	3 347 014	2 639 492	1 921 260	1 410 739

D'autre part, le renforcement de la péréquation entre collectivités se traduit pour notre commune par un alourdissement de charges. La contribution de Saint-Médard-en-Jalles au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) passe de 261 K€ en 2016 à 292 K€ en 2017.

La diminution de la DGF et l'augmentation de la participation au FPIC représentent un manque à gagner de 535 K€ pour la Ville en 2017.

Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décomposera en 2017 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation pour 2017 s'élève à 1 989 millions d'euros. La baisse de 277 K€ par rapport à 2016 tient compte du transfert d'une partie du Carré des Jalles comme équipement culturel métropolitain. Elle se décompose en une recette de fonctionnement de 2,266 millions d'euros et une dépense d'investissement de 599 K€.

Concernant la compétence « voirie et propreté », la Ville continue de percevoir un fonds de concours métropolitain annuel de 1 028 500 € dans la mesure où elle exerce en place et lieu par délégation de la Métropole ces missions.

Le montant de la dotation de solidarité métropolitaine 2017 est de 1 223 547 €, soit en légère hausse par rapport à 2016.

	2013	2014	2015	2016	2017
Attribution de compensation en recette de fonctionnement	3 462 359	3 428 201	3 225 524	2 266 734	2 589 563
Fonds de concours voirie-propreté				1 028 500	1 028 500
Dotations de solidarité communautaire	1 278 247	1 278 247	1 231 132	1 208 137	1 223 547

Les participations des partenaires de la Ville

La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale au fonctionnement des services de la Ville devrait atteindre 2,51 millions d'euros en 2017.

Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires, écoles multisports, accueil de jeunes, à la prolongation du fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires, ainsi qu'aux aides perçues dans le cadre de la convention territoriale globale et au titre des actions en faveur de la parentalité.

Les produits des services communaux et les loyers

Les recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine représentent 5,421 millions d'euros dans le budget pour 2017.

Dans cet ensemble, les produits des services représentent 4,12 millions d'euros. Ce montant se répartit notamment de la manière suivante :

- Restauration collective : 1 501 000 €
- Activités périscolaires : 1 065 000 €
- Petite enfance : 445 000 €
- Activités sportives (espace aquatique, Ball'en Jalles,...) : 468 700 €
- Équipements culturels (médiathèques, écoles de musique et de danse, Carré des Jalles...) : 211 700 €.

Figurent également dans cette rubrique des refacturations à l'EPCC ou au SIVOM (262 000 €).

	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des services	3 537 831	3 660 235	3 837 250	3 963 616	4 120 022
Loyers	377 000	423 101	351 642	280 000	195 000
Loyer EHPAD	325 175	325 175	325 175	325 175	325 175

Les loyers correspondent à des locations de bâtiments commerciaux ou d'habitation d'une part, et d'autre part au loyer de l'EHPAD Simone de Beauvoir acquitté par le CCAS. Ils sont en baisse du fait de la vente de logements sociaux à Aquitanis en 2016.

Il est inscrit en 2017 une recette de fonctionnement de 668 345 euros pour comptabiliser l'excédent généré sur le budget annexe Galaxie pour la commercialisation de la zone Galaxie 3. Cette recette explique l'augmentation significative du chapitre 75.

L'autofinancement

L'autofinancement brut (ou épargne brute) correspond à l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles dégagé par la section de fonctionnement.

Pour 2017, malgré la baisse de la DGF de 505 K€ et les mesures impactant les charges de personnel, le montant d'autofinancement de la Ville s'établit à 3,9 millions d'euros. Ce haut niveau d'épargne permet d'envisager sereinement l'équilibre du budget primitif 2018 sans la recette exceptionnelle de l'excédent du budget annexe Galaxie 3.

L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 13,318 millions d'euros (mouvements d'ordre, réels et restes à réaliser de 2016).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12,073 millions d'euros (avec les restes à réaliser de 2016 d'un montant de 1,766 millions d'euros).

Sans les restes à réaliser N-1, le montant des dépenses réelles d'investissement est de 10,307 millions d'euros.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent entre les dépenses d'équipement (qui incluent les acquisitions foncières ou immobilières), les remboursements d'emprunts et les subventions d'investissement (versées à l'EPCC ou à des associations).

Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent au budget 2017 à 7,913 millions d'euros (hors restes à réaliser N-1). Elles sont donc en augmentation par rapport à 2016 de plus de 1,6 millions d'euros ce qui traduit la volonté de la municipalité d'investir sur son territoire.

L'attribution de compensation en investissement a été imputée au chapitre 204 « subventions d'équipements versées ». Un arrêté modificatif doit être pris pour modifier l'instruction comptable M14 des communes et créer l'imputation pour cette attribution de compensation. Il conviendra donc de modifier, par décision modificative si le chapitre budgétaire diffère, l'imputation de cette attribution de compensation. Son montant est 599 948€.

Les crédits inscrits au BP 2017 portent notamment sur des opérations :

- **la construction d'un bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France**
- **l'extension de l'école élémentaire de Gajac,**
- **le développement du numérique à l'école**
- **l'aménagement du cimetière Balanguy**
- **le remplacement des points lumineux par des lanternes LED**
- **l'aménagement des locaux occupés auparavant par la CPAM pour y accueillir la DACAJ**
- **l'aménagement des locaux Copernic**

En 2017, la Ville met en place deux nouvelles Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) :

- La construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France : le coût total de l'opération est estimé à 4 500 000 €. Les travaux s'effectueront sur 4 ans de 2017 à 2020. Pour 2017, les crédits de paiement sont inscrits pour 150 000 €.
- L'aménagement des locaux occupés auparavant par la CPAM : le coût total de l'opération est estimé à 400 000 €. Les travaux s'effectueront sur deux années en 2017 et 2018. Pour 2017, les crédits de paiement inscrits sont inscrits pour 300 000 €.

L'Autorisation de Programme pour la rénovation de l'école élémentaire de Gajac est modifiée

pour augmenter son montant à 1,6 millions d'euros afin d'y intégrer les travaux de la cour d'école. Pour 2017, les crédits de paiement inscrits sont de 1 579 610 €.

Les crédits inscrits au BP 2017 se rapportent également à des opérations d'améliorations (voiries communales), à des travaux d'aménagements d'espaces verts, à des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage, à des travaux de sécurité (Carré des Jalles, vidéoprotection, sécurisation de l'entrée des écoles), à des travaux d'accessibilité (Hôtel de Ville, centre Feydit, Ecole Montaigne, Ecole Magudas...) et enfin à des acquisitions foncières.

Hors entretien courant (environ un million d'euros), les principaux projets se déclinent ainsi :

Les écoles :

- les travaux d'extension de l'école élémentaire Gajac : 1 579 610 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 1 600 000 €)
- l'isolation extérieure de l'école élémentaire Corbiac : 200 000 €
- le plan numérique dans les écoles : 158 500 €
- les travaux de sécurisation de l'entrée des écoles : 200 000 €
- l'étude pour l'aménagement de l'école élémentaire de Cérillan : 25 000 €

L'amélioration des services publics de proximité :

- l'aménagement de l'espace Copernic : 230 000 €
- l'aménagement des anciens locaux de la CPAM pour y accueillir la Direction des Affaires Culturelles, des Associations et de la Jeunesse : 300 000 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 400 000 €)
- la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France : 150 000 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 500 000 €)
- le déplacement de l'espace jeune : 90 000 €

Les travaux d'accessibilité :

- l'Hôtel de Ville : 110 000 €
- l'école de Magudas : 76 000 €
- des cheminements extérieurs : 50 000 €
- l'école Montaigne : 36 000 €
- la maison de Feydit : 15 000 €

Les espaces verts :

- l'aménagement du cimetière Balanguay : 516 000 €
- l'aménagement des espaces verts (avenue du Haillan, route de Feydit, avenue Léon Blum) : 170 000 €
- l'aménagement du parking de Cap Ouest (plantations) : 45 000 €

L'éclairage public :

- l'enfouissement de réseaux (y compris téléphonique) : 217 000 €
- le plan de progrès (lanternes LED) : 300 000 €

Les autres équipements :

- les travaux au centre de loisirs Louise Michel au bâtiment Gribouille pour accueillir la halte accueil : 120 000 €
- la rénovation du Carré des Jalles : 100 000 €

Les acquisitions foncières :

- Propriété Bouey rue Henri Martin : 280 000 €
- Maison Degrave à Cérillan : 275 000 €
- Maison Baysse au 27 rue Henri Martin : 165 000 €
- Parcelle départemental Capeyron/Mazeau : 50 000 €

Les recettes d'investissement

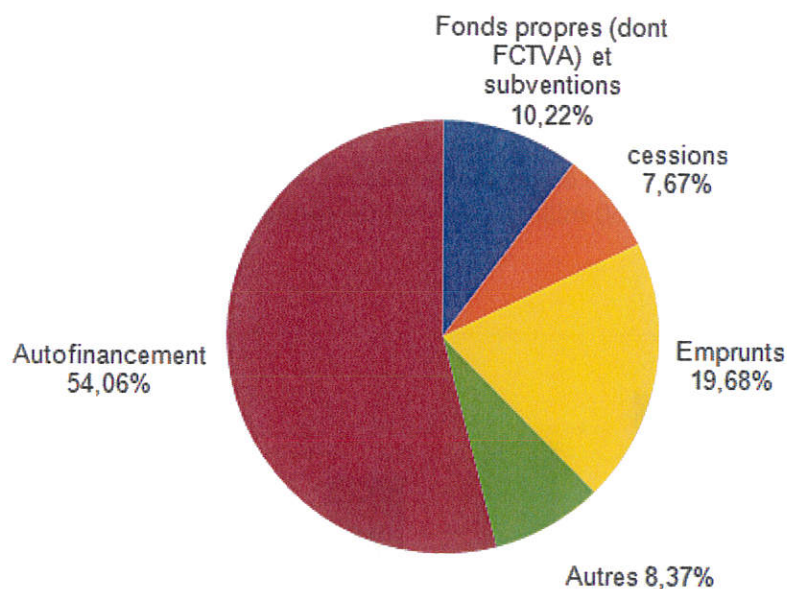
Le financement des dépenses d'investissement reposera principalement sur l'autofinancement en 2017.

En effet, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (3,9 millions d'euros) et l'affectation du résultat de 2016 (1,289 millions d'euros) couvriront 54,06 % des dépenses.

La mise en œuvre d'un schéma directeur du patrimoine permet d'inscrire des recettes de cessions d'actif pour 1,020 millions d'euros soit 7,67 %.

Les fonds propres (essentiellement le FCTVA) et les subventions d'équipement à percevoir de nos partenaires représenteront près de 10,22 %.

La part des financements bancaires sera donc limitée à moins de 20 %.



Les cessions immobilières envisagées pour 1 020 850 € concernent principalement :

- La maison au 3 rue Ulysse de Maleyran : 228 000 €
- La maison au 1 rue Ulysse de Maleyran : 196 000 €
- Cession de foncier dans le cadre de l'opération PMF
- Parcelle départementale Capeyron/Mazeau : 50 000 €

Les subventions d'investissement attendues pour 2017 s'élèvent à 388 535 €.

Les principales concernent :

- Les travaux d'extension de l'école de Gajac : 250 000 € (Bordeaux Métropole)
- Le remplacement des points lumineux par des lanternes LED : 90 141 € (FDAEC)
- des aménagements de postes de travail : 27 000 € (FIPHFP)

La Ville perçoit également une recette d'investissement pour le transfert de charges de la dette des équipements transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2015 (Aire d'accueil des gens du voyage et réseau de chaleur) pour 277 825 €.

Par ailleurs, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la Ville supporte sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2.

Pour l'année 2017, le FCTVA est estimé à 400 K €.

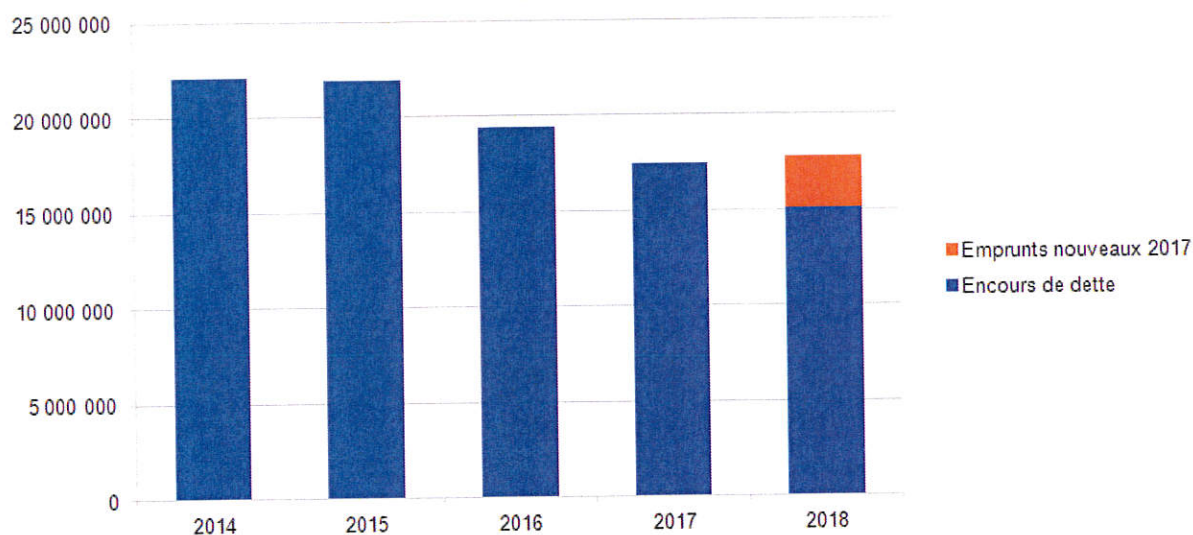
Le Pacte financier et fiscal voté par Bordeaux Métropole en octobre 2015 prévoit le remplacement du dispositif de reversement forfaitaire de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Taxe d'Aménagement (TA) pour favoriser les investissements communaux. Le reversement se fait sous la forme d'un financement correspondant à 1/7^{ème} du coût des équipements communaux, net du FCTVA et des subventions reçues situés dans le périmètre des opérations d'aménagement qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain.

Pour 2017, la Ville percevra les montants dus sur la base des dépenses éligibles de 2016 soit 272 306 € en totalité.

La gestion de la dette

L'encours de la dette de la Ville était de 17 499 123 euros au 1^{er} janvier 2017.

Dans le budget 2017, le besoin d'emprunts nouveaux s'élève à 2,621 millions d'euros. Ce montant est à rapprocher des 2,360 millions d'euros de capital que la Ville remboursera en 2017 sur ses emprunts antérieurs.



Au budget primitif 2017, l'évolution du stock de capital se limitera à +300 000 euros.

Le niveau de cet ajustement du stock de la dette communale sera étroitement lié au rythme d'avancement des chantiers menés par la Ville et ne sera connu qu'en toute fin d'exercice 2017.

Le taux moyen de la dette communale est de 3,5 %. La part des emprunts à taux fixes représente 62,89 % du total.

Les budgets annexes

Ils se présentent tels que suit :

Budget annexe Galaxie :

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	2 833 819,94 €	1 039 624,30 €
Recettes	2 833 819,94 €	1 039 624,30 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	2 836 999,50 €	1 724 428,51 €
Recettes	2 836 999,50 €	1 724 428,51 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2016	BP 2017
Dépenses	5 670 819,44 €	2 764 052,81 €
Recettes	5 670 819,44 €	2 764 052,81 €
Solde	0,00 €	0,00 €

A noter, que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre.

Il est procédé sur l'exercice 2017 à la reprise de l'excédent du budget annexe Galaxie relatif à la commercialisation de la zone Galaxie 3 pour 668 K€ et à l'intégration des équipements communs (voirie) dans le budget principal pour 194 K€.

Budget annexe du bâtiment à usage commercial (Ilot 7) :

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	110 754,87 €	34 594,23 €
Recettes	110 754,87 €	34 594,23 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	143 582,46 €	192 137,33 €
Recettes	143 582,46 €	192 137,33 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2016	BP 2017
Dépenses	254 337,33 €	226 731,56 €
Recettes	254 337,33 €	226 731,56 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Il concerne pour l'essentiel les loyers de l'îlot 7 et les dépenses d'emprunts y afférent.

Budget annexe des logements très sociaux :

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	255 092,82 €	235 610,10 €
Recettes	255 092,82 €	235 610,30 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	36 019,85 €	29 299,22 €
Recettes	36 019,85 €	29 299,22 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2016	BP 2017
Dépenses	291 112,67 €	264 909,32 €
Recettes	291 112,67 €	264 909,32 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Le budget primitif 2017 de ce budget annexe est un budget de transition avant sa clôture dans la mesure où les logements sociaux, objets de ce budget, ont été vendus fin 2016 à Aquitanis. Des opérations de régularisation notamment de TVA doivent être passées pour ensuite pouvoir clôturer comptablement ce budget annexe.

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins :

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	17 508,03 €	13 755,43 €
Recettes	17 508,03 €	13 755,43 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	26 744,87 €	32 822,98 €
Recettes	26 744,87 €	32 822,98 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2016	BP 2017
Dépenses	44 252,90 €	46 578,41 €
Recettes	44 252,90 €	46 578,41 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget ne constate que le produit des loyers et les charges d'emprunts liés aux trois

logements sociaux de l'allée Dordins.

Budget annexe Picot :

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	1 123 499,28 €	330 259,62 €
Recettes	1 123 499,28 €	330 259,62 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	1 382 859,88 €	786 626,95 €
Recettes	1 382 859,88 €	786 626,95 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2016	BP 2017
Dépenses	2 506 359,16 €	1 116 886,57 €
Recettes	2 506 359,16 €	1 116 886,57 €
Solde	0,00 €	0,00 €

A noter que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre.

Il reste un seul lot à vendre sur cette zone d'activité.

Des crédits sont inscrits en 2017 au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour une régularisation demandée par le Trésor public suite à une demande de remboursement de TVA de 9 926 € effectuée en 2013 refusée par la DGFIP.

Budget Production d'énergie :

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	134 720,42 €	114 792,14 €
Recettes	134 720,42 €	114 792,14 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Dépenses	110 000,00 €	194 907,74 €
Recettes	110 000,00 €	194 907,74 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2016	BP 2017
Dépenses	244 720,42 €	309 699,88 €
Recettes	244 720,42 €	309 699,88 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent aux produits de vente de l'électricité produite grâce aux installations photovoltaïques.

L'excédent dégagé en 2016 de 107 384,68 € est reversé au budget principal en 2017 dans le cadre du remboursement de l'avance qui avait été faite par le budget principal lors de la constitution de ce budget annexe.

Des crédits sont ouverts en 2017 au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour 48 833 € :

- annulation de titres émis en 2016 car les factures émises par la Ville sont erronées : 29 375 €. Ces factures rectifiées feront l'objet d'un nouveau titrage en 2017.
- régularisation demandée par le Trésor public suite à une demande de remboursement de TVA de 19 458 € effectuée en 2013 refusée par la DGFIP.

Par délibération n° DG12_019 du conseil municipal du 8 février 2012 relative à la création du budget annexe pour la production d'énergie, il avait été décidé d'amortir à compter de l'exercice 2013 le coût des installations photovoltaïques et des subventions les finançant sur une durée de 20 ans. Ces écritures d'amortissement n'ayant pu être réalisées, elles commenceront à compter de l'exercice 2017. Des crédits ont donc été inscrits au budget primitif 2017 aux chapitres d'ordre 040 et 042 en dépenses et en recettes.